



Difficulté avec le bailleur de ma mère décédée/renonciation succe

Par Vivi1973

Bonjour,
je reviens vers vous avec une question d'importance.
Ma mère est décédée le 18 août dernier et je mets un peu d'ordre dans sa situation:
.envoi d'actes de décès CARSAT, organismes de retraites, sécurité sociale, CAF, son liquidateur judiciaire, impôts,
Agence immobilière(gérante de son bailleur)
.renonciation de la succession auprès du tribunal

Je suis fort ennuyée.
J'ai annoncé à l'agence le décès de ma mère pour arrêter le bail, fourni un acte de décès et la copie de mon récépissé
renonciation à succession ainsi que celui de mon fils.

J'ai voulu remettre les jeux de clés de l'appartement de ma mère en stipulant que je ne le viderais pas de ses meubles
et effets personnels car je renonce à la succession.
L'agence a refusé de récupérer les clés me disant que c'était à moi et moi seule de vider l'appart et non aux
propriétaires.

Comment dois-je procéder, car le loyer du mois suivant court toujours...?(trouvé dans la boîte aux lettres).
Je ne voudrais pas à avoir à régler des loyers supplémentaires alors que j'ai fait dans les règles les démarches pour
arrêter le bail et renoncer à la succession et qui plus est, très rapidement...
Puis-je envoyer les clés en recommandé accusé de réception?
Ou comment dois-je procéder afin de ne pas me mettre en délicatesse?

Par Isadore

Bonjour,
Toutes nos condoléances.

Je ne voudrais pas à avoir à régler des loyers supplémentaires alors que j'ai fait dans les règles les démarches pour
arrêter le bail et renoncer à la succession et qui plus est, très rapidement..
Vous avez renoncé à la succession, le sort du logement ne vous regarde donc plus. Personne ne peut vous demander
de payer le loyer.

Vous pouvez envoyer les clefs par recommandé avec accusé de réception, ou les faire porter par un commissaire de
justice ("huissier"). Vous pouvez aussi envoyer un courrier recommandé à l'agence en leur rappelant que vous avez
renoncé à la succession avec votre fils et que vous tenez les clefs à la disposition des propriétaires s'ils souhaitent les
récupérer.

J'ai une préférence pour le commissaire de justice, qui a l'avantage d'être une solution qui ne permettra à l'agence ou
aux bailleurs de prétendre que le courrier ne contenait pas les clefs.

Si le courrier recommandé revient non récupéré, conservez-le soigneusement cacheté.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ayant renoncé à la succession, récupérer les meubles ou payer les dettes de loyer ne vous concernent plus. Le bailleur
devra se retourner vers les héritiers suivants.

Par Vivi1973

Merci pour vos réponses.

Par Vivi1973

Bonjour,
pour vous dire que finalement l'agence m'a rappelée, ils se sont renseignés et ont accepté de reprendre les clés, ils s'occuperont de faire vider l'appartement.
Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Merci pour ces nouvelles.